



ZIK'MINEUR

École de Musique

130 Place du Quatorze Juin

12300 LIVINHAC LE HAUT

Président : 06 32 06 06 02

SIRET 805 218 773 00010

APE 9499Z

Courriel : zikmineur@yahoo.fr

Facebook : zikmineur.12



ANNÉE SCOLAIRE : 2025-2026

Cadre réservé à l'administration

Date de réception du dossier

DOSSIER D'INSCRIPTION



ÉTAT CIVIL DE L'ÉLÈVE

Nom : Prénom :

Sexe : masculin ☐ féminin ☐

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel. domicile : Tel. portable :

E-mail :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

PÈRE

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Ville :

E-mail :

Tel. domicile :

Tel. Professionnel :

MÈRE

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail :

Tel. domicile :

Tel. Professionnel :

Veillez cocher la ou les formations désirées.

FORMATION INSTRUMENTALE - *Pratique individuelle*

- DÉBUTANT ☐

Instrument :

- NON DÉBUTANT ☐

Instrument :

Préciser le nombre d'années de pratique	Niveau

Cadre réservé à l'administration

FORMATION MUSICALE - *Solfège pratique et théorique*

Cours individuel ☐ Cours collectif ☐

- DÉBUTANT ☐

- NON DÉBUTANT ☐

Préciser le nombre d'années de pratique	Niveau

Cadre réservé à l'administration

CULTURE MUSICALE

- Formation au mixage ☐

Fondamentaux du Deejaying (Disc Jockey)

Préciser le nombre d'années de pratique	Niveau

Cadre réservé à l'administration

EVEIL MUSICAL

DÉBUTANT ☐

NON DÉBUTANT ☐

TARIFS au trimestre pour 10 séances

(pratique individuelle ½ heure)

ENFANTS / ETUDIANTS (moins de 25 ans)		ADULTES	
Decazeville communauté	Hors Decazeville communauté	Decazeville communauté	Hors Decazeville communauté
PIANO / BATTERIE / BASSE / GUITARE / CONTREBASSE / UKULELE			
110 €	135 €	145 €	165 €
CHANT			
*110 €	135 €	145 €	165 €
TROMPETTE			
90 €	110 €	145 €	165 €
FORMATION MUSICALE			
*Possibilité de cours individuel et/ou binôme, collectif (selon effectif) Nous contacter pour renseignements.			
FORMATION AU MIXAGE			
110 €	135 €	145 €	165 €
EVEIL MUSICAL (pratique collective)			
65 € (tarif à l'année)	110 € (tarif à l'année)		

Réduction de 10% pour la 2^{ème} inscription d'une même famille. Au-delà de la 2^{ème} inscription réduction complémentaire (nous contacter)

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

SUIVI PÉDAGOGIQUE – ASSIDUITÉ

Je m'engage personnellement à suivre le travail de mon enfant et à le soutenir dans ses efforts. Pour cela, je prendrai régulièrement contact avec son ou ses professeurs qui m'informeront de ses progrès et de son évolution au sein de l'école de musique.

J'accepte les dispositions du règlement intérieur : l'inscription de l'école de musique ZIK'MINEUR comprend la participation aux activités prévues par l'établissement dont le planning sera communiqué en cours d'année. Au cas où mon enfant ne pourrait suivre normalement ses cours, je ferai mon possible pour en avvertir rapidement les professeurs. Toute absence (à l'initiative de l'élève ou de sa famille), ne donnera pas lieu à un rattrapage du cours ; le professeur étant présent, la responsabilité de l'école de musique ne peut être engagée.

Cependant en cas d'absence du professeur, ce dernier proposera un rattrapage du cours dans la limite du possible. Selon la situation, et en dernier recours uniquement, les responsables de l'école de musique pourront étudier un dédommagement financier.

SÉCURITÉ - SANITAIRE

Je dégage les responsables de l'école de musique ZIK'MINEUR de toute responsabilité envers mon enfant en dehors de ses horaires de cours. J'ai bien pris note que mon enfant n'est sous la responsabilité de l'école de musique qu'à partir du moment où il est confié au professeur et uniquement pour la durée du cours. Je dois m'assurer de la présence du professeur.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, et si des restrictions et/ou préconisations nous sont imposées nous informerons les adhérents et les familles des adhérents mineurs de la mise en place d'un protocole demandé.

CESSION DE DROITS D'IMAGE POUR LES ÉLÈVES MINEURS

J'autorise l'utilisation de mon image (vidéogrammes, photographies, dessins, ...) dans le cadre de concerts, cours, programmes à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux de l'établissement. Cette autorisation est faite à titre gracieux.

RÈGLEMENT DES COTISATIONS – PIÈCES À FOURNIR

Le dossier d'inscription devra être accompagné de **3 chèques** (règlement de la cotisation), relatifs aux différents trimestres. Les chèques seront encaissés le 15 du premier mois du trimestre (octobre - janvier - avril).

Il est précisé que tout trimestre commencé est dû dans son intégralité.

Toutefois, devant l'abandon causé par une situation exceptionnelle, les responsables de l'école de musique au regard de des éléments apportés par la famille, pourront procéder à la restitution de tout ou partie des règlements des mois non engagés. Dans ce cas bien précis, le représentant légal de l'élève devra prendre contact avec le responsable de l'association afin de régulariser la situation.

Pièce à fournir (par courriel, envoi postal ou en main propre)

- **un justificatif d'assurance extrascolaire,**
- **une photo.**

Tout dossier non accompagné du règlement et des pièces demandées ne sera pas pris en compte.

Je soussigné(e) ,
représentant(e) légal(e) de l'enfant , atteste de
l'exactitude des renseignements ci-dessus, déclare avoir pris connaissance du fonctionnement général de l'école de musique.

Fait à le

Signature :